



<b>Liste des présents :</b>	
M. HERROUET / Mme JAMIN / M. POSSOZ	CCRN
M. BEZIER / M. BORIE / M. NAUD / M. OUVRARD	CCEG
Mme ABOT / M. JOSSE / M. PECOT / M. SEEMAN	CC PSG
M. MAILLARD / M. MANAC'H / M. MARTIN / M. THAUVIN	CCES
M. BUF	CCRB
<i>POUVOIRS : M. BROUSSARD à M. JOSSE, M. NICOLEAU à M. MARTIN</i>	
<b>Total présents : 16 élus, 18 votants</b>	
Mme LOGODIN / Mme NOEL	SMCNA
<b>Absents ou Excusés :</b> M. CALO / M. RENAUD / Mme THEVENIAU / Mme CHAILLEUX / M. MAINDRON / M. TUAL / M. BROUSSARD / M. PELE / M. GADAIS / M. NICOLEAU / M. BLANDIN / Mme CHASSE / M. FLIPPOT / Mme FREDOUELLE LECIRE	
<b>Suppléants absents ou excusés :</b> Mme DANET / Mme CAMELIN / M. GAUDIN	

Le quorum est atteint (16 présents). M. HERROUET a été désigné secrétaire de séance.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### A- Procès verbal du Comité du 3 juillet 2017

Le Président présente le procès-verbal de la dernière réunion du comité qui s'est tenu le 3 juillet 2017 à Pontchâteau. A l'unanimité le comité adopte le procès-verbal.

### B- Décisions du Président et du Bureau prises en vertu de leurs délégations

Le Président présente ses décisions prises en vertu de ses délégations :

Date	Tiers	Objet
<b>Décision du Président</b>		
18/09/2017	ADEME	Demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour l'étude d'optimisation des transports et création d'un centre de traitement et valorisation des déchets ménagers. A ce jour le pourcentage d'aide possible n'est pas connu.

Le Comité en prend acte.

### C- Modification de la délibération des délégations du Comité au Président et au Bureau suite à une remarque de la sous-préfecture.

Le Président explique au Comité que suite à la transmission au contrôle de légalité de la décision n°2017-02 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie exceptionnelle d'un montant de 300 000.00€, la sous-préfecture, par courrier du 16 juin 2017, a invité le Président à faire préciser la délégation de compétence en matière de ligne de trésorerie visée dans la délibération n°D2016-17 relative aux délégations du Comité au Président et au Bureau, en définissant précisément le nombre de lignes et le montant maximum autorisé par ligne au cours d'un même exercice budgétaire.

Délibération n°2016-17	Modification proposée et validée par le Bureau
Délégation de compétence en matière de réalisation d'avances de trésorerie auprès d'un organisme bancaire (ouverture d'une ligne de trésorerie)	Délégation de compétence en matière de réalisation d'avances de trésorerie auprès d'un organisme bancaire : - ouverture de deux lignes de trésorerie au cours d'un même exercice budgétaire : une première ligne d'un montant maximum de 1 500 000.00 €, une seconde ligne exceptionnelle d'un montant maximum de 500 000.00 €

A l'unanimité le Comité valide la proposition du Bureau. Une nouvelle délibération relative aux délégations du Président et du Bureau sera donc réalisée et prendra en compte cette modification de délégation en matière de ligne de trésorerie.

## 2. DOSSIERS FINANCES

### A- Décision modificative

Le Président informe le comité que la Trésorerie de Derval fermera définitivement le 31 décembre 2017. Afin d'anticiper la fin d'année comptable il convient de procéder à différentes écritures comptables. Une décision modificative du budget primitif doit donc être réalisée concernant :

- **Provision post-exploitation** : les participations 2017 votées au budget prévoient 1.00€/T de provision pour la post-exploitation. Il convient donc d'affecter la provision 2017 au compte de dotations des provisions.

- **Cession de la station de traitement des lixiviats et des moteurs de cogénération** : suite au démantèlement et à la vente de ces installations décidés au conseil du 15 mai dernier, il convient de les sortir de l'inventaire des immobilisations du syndicat. Des opérations comptables sont donc nécessaires.

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Provision post-exploitation	D-812-1-00-6865 – dotations aux provisions pour risques et charges financières	0.00€	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	D-812-1-00-611– contrats de prestations de services	32 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
Cession station lixiviats et moteurs	D-812-1-04-042 -675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00€	573 431.63 €	0.00 €	0.00 €
	R-812-1-04-77-775 – produits des cessions d'immobilisations	0.00€	0.00€	0.00 €	17 000.00 €
	R-812-1-04-042-776 – Différences sur réalisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	556 430.63 €
	R-812-1-04-77-775 – Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1.00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>32 000.00€</b>	<b>605 431.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>573 431.63 €</b>
Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Cession station lixiviats et moteurs	D-812-1-04-040-192 – Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	0.00 €	556 430.63 €	0.00 €	0.00 €
	R-812-1-00-040-2158	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
	R-812-1-00-024	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-17 000.00 €
	R-812-1-04-040-2315	0.00 €	0.00 €	0.00 €	556 431.63 €
	R 812 – 1-04-024	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-1.00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>0.00€</b>	<b>556 430.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>556 430.63 €</b>

## B- Virements de crédits

Afin de sécuriser les paiements des mandats en fin d'année les virements de crédits ci-dessous sont proposés afin que les montants votés au chapitre ne soient pas atteints.

Objet	Chapitre	Compte	BP 2017	Réalisé	Virement
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Reversement CC prog ZZ 2016	011 – Charges à caractère général	617 – Etudes et recherches	52 200.00	0.00	-28 200.00
	011 - Charges à caractère général	6227 – Frais d'actes et contentieux	16 000.00	0.00	- 15 000.00
	65 – Autres charges de gestion courante	657351 – GFP de rattachement	0.00	43 200.00	+43 200.00
Intérêts et frais lignes de trésorerie	011 – Charges à caractère général	6237 - Publications	46 900.00	1 323.60	- 4 500.00
	66 – Charges financières	6615 – Intérêts des comptes courants	8 000.00	9 139.35	2 500.00
	66 – Charges financières	6688 - Autres	2 700.00	3 692.83	2000.00
Objet	Chapitre	Compte	BP 2017	Réalisé	Virement
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépassement 2315	20 – Immo incorporelles	2031 – Frais d'études	185 000.00	60 840.00	- 100 000.00
	23 – Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	538 600.00	392 627.75	+ 100 000.00

A l'unanimité, le conseil adopte la décision modificative et les virements de crédit.

## 3. DOSSIERS TECHNIQUES

### A- Compte-rendu du Comité de pilotage Prévention : déchets verts et réemploi

Le Président présente le compte-rendu du comité de pilotage prévention : déchets verts, gaspillage alimentaire et réemploi présent dans la note explicative du comité.

#### ➤ Réduction des déchets verts :

##### Broyage :

Il faut inciter les usagers à ne plus déplacer leurs déchets verts. Cela crée des dépenses d'énergie inutiles (consommations d'énergie (voitures ...), augmentation des déchets en déchèteries, coûts des filières de traitement et de valorisation), alors que ces déchets peuvent être valorisés à domicile. Il suffit de dédier un coin du jardin à cet effet ou de les réutiliser en paillage.

Evidemment il est préférable de les déposer en déchèteries plutôt que de créer des dépôts sauvages qui existent même pour les déchets verts.

Ainsi, le dispositif d'incitation au broyage doit perdurer.

La communication à ce sujet est essentielle et doit continuer. Elle pourra lutter contre certains a priori notamment au sujet de la qualité du broyat. D'après M. PECOT, pour certains usagers, le résultat après broyage des déchets verts est moins bon que celui acheté dans les commerces.

Il est également possible de louer les broyeurs en groupe.

Le Comité est d'accord à l'unanimité pour reconduire ce dispositif en 2018.

##### Compostage partagé :

La campagne de caractérisations début 2017 a révélé que les déchets putrescibles représentaient encore une bonne partie des déchets ménagers. C'est pourquoi le compostage partagé est une action primordiale dans la prévention des déchets. Certaines communes, avec l'aide de différents acteurs tels que les CCAS, ont déjà mis en place ces systèmes qui nécessitent un fort accompagnement au départ et durant minimum 1 an afin de former aux mieux les utilisateurs.

Le comité est d'accord à l'unanimité pour promouvoir ce dispositif. Une consultation sera lancée afin de trouver le meilleur accompagnement pour la mise en place de ce dispositif.

#### Promotion du jardinage au naturel :

Le Comité accepte à l'unanimité de diffuser le guide de sensibilisation des techniques d'entretien et de conception des espaces verts de 20 pages réalisé par Vannes Agglo. Il pourrait être mis à la disposition du public sur les sites internet des collectivités et la synthèse de 4 pages imprimée et distribuée dans les déchèteries du SMCNA.

#### Formation des paysagistes :

L'accompagnement des professionnels ne fait pas l'unanimité au sein du Comité. Effectivement, tous les professionnels n'ont pas besoin de cette formation. Il conviendrait de faire un diagnostic commune par commune pour connaître tous les professionnels du secteur, d'autant plus que certains paysagistes tels que les auto-entrepreneurs ne sont pas forcément visibles et peuvent apporter en déchèteries les déchets verts issus de leur travail.

Par ailleurs, financer la formation pour des entreprises pose problème à M. MARTIN puisqu'il rappelle qu'ils ont une obligation de former leur personnel. Pour lui, il est préférable de se centrer sur la sensibilisation dans les écoles et vers les particuliers et donc de flécher ce budget vers les autres actions.

M. BUF propose de s'intéresser au statut des ces professionnels car s'ils dépendent de la MSA et donc de la chambre d'agriculture il est possible que des formations existent déjà.

Avant de se lancer dans ce dispositif le Comité souhaite attendre d'avoir un état plus exhaustif des propositions de formation pour les professionnels et de l'offre existante.

#### Organisation de visites de sites pour les services techniques des collectivités :

Il convient de répertorier des communes exemplaires en la matière. Il s'agit d'un petit budget.

Le Comité accepte à l'unanimité de développer ce dispositif.

#### ➤ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Restaur&sens membre du groupement solidaire titulaire du marché a renoncé au marché sans motif. Le SMCNA a appris cette nouvelle fin août. Face à cette situation il convient cependant de respecter des procédures liées aux marchés publics. Le dispositif va prendre quelques semaines de retard.

Aux Goûts du jour va reprendre l'essentiel des lots dont Restaur&sens était titulaire. Il s'agit d'une équipe rodée, qui connaît son travail, dispose d'une base de données étoffée et qui a déjà édité des fiches pratiques. Le retard sera rattrapé.

Le Comité est d'accord pour prolonger ce dispositif.

#### ➤ **Promotion du réemploi, de la réparation, de l'économie circulaire**

##### Garage solidaire

Le garage solidaire n'a pas reçu l'accord de la DIRRECTE au niveau des postes. Une nouvelle demande a été déposée. Il faudrait que la réponse intervienne avant le 31/12.

Le Comité préfère donc attendre l'avis positif de la DIRRECTE.

##### Soutien à la consigne des bouteilles en verre

Il s'agit d'une expérimentation soutenue par l'ADEME qui prend fin en février 2018. Le Comité préfère ainsi attendre les résultats de l'essai et voir si le schéma économique est viable.

➤ **Budget PREVENTION**

		BUDGET PREVENTION			réf : paiement	
Programme	Financement	RecetteS 2017	Dépenses Prévues 2017	RecetteS 2018	Dépenses prévues 2018	Remarque
<b>CODEC</b>						
- Le financement des postes (com-com et SMCNA)	*	135 000	100 000	135 000	100 000	
+ Thématiques - groupe de travail						
Réparti comme suit :		35 000 dont :			35 000 dont :	
o Déchets verts – bio déchets						
- Aide au broyage (communication, démonstration, prise en charge de 50% des locations)			23 100		25 000	
- Compostage partagé			-		21 600	
- Visite services techniques			-		300	
- Promotion du jardinage au naturel			-		4 000	
o Réparation - Réemploi						
- Réparateur – Eco Défis et EIT			14 950		14 846	Le montant total de la convention triennale est de 99 320 euros. Le SMCNA participe à hauteur de 29 796 euros sur 3 ans en complément de l'Ademe et de la CMA.
- <b>Appel à projet « 1 000 écoles contre le gaspillage » : 750 €/école soit 46 500 €</b>	ADEME (projet Gaspillage)			46 500		
o Accompagnement et sensibilisation de 62 écoles du territoire : marché Restaur&sens et Gab44 (67 000 €/TTC)			3 063		63 917	avec possiblement un report de dépenses sur 2019 en raison de la défaillance de Restaur&Sens
- <b>RECYCLERIE</b> : location des locaux, conteneurs déchetterie, sensibilisation – animation(*)	Autofinancement SMCNA : PARTICIPATIONS DES COM-COM 0,5€/habitants	75 000	75 000	75 000	75 000	
<b>TOTAL</b>		<b>210 000</b>	<b>216 113</b>	<b>256 500</b>	<b>304 663</b>	
Autofinancement budget général			- 6 113		- 48 163	
soit une participation à l'habitant pour l'autofinancement de 32 centimes.						

**B- Compte-rendu du Comité de pilotage pour la création d'un centre de traitement de valorisation et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers**

Le Président présente le compte-rendu du comité de pilotage pour la création d'un centre de traitement de valorisation et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers joint à la note explicative du comité ainsi que le compte-rendu de la visite en Allemagne.

De plus un comité technique aura lieu le 6/10 avec le bureau d'études SETEC afin de travailler sur les quais de transfert et la mutualisation des coûts de transport.

Le prochain COFIL aura lieu le 24 octobre à 18h et portera sur les quais de transfert.

**C- Expérimentation : réception de 700 tonnes de refus de tri mécano biologique issus du site de traitement de Bourgneuf en Mauges**

Pour rappel, l'entente entre le SMCNA et le SIRDOMDI puis VALOR3E après fusion, provient de l'externalisation d'une partie des emballages du SMCNA vers le centre de tri de Saint Laurent des Autels (49) par convention d'entente depuis mars 2014. En effet, avec la mise en place de la redevance incitative dans les collectivités du SMCNA, les emballages ont augmenté et le centre de tri des Briouilles n'est pas dimensionné pour en recevoir autant. Une convention d'entente a donc été signée entre les 2 collectivités et en échange du tri des emballages de la CCEG, le SIRDOMDI devait amener les refus de tri de leur centre de tri. Cependant, étant donné que les refus passent désormais en CSR les tonnages garantis par l'entente ne sont plus assurés. C'est pourquoi VALOR 3E (après fusion avec le SIRDOMDI) a proposé au SMCNA de réceptionner des tonnes de refus de TMB afin d'assurer les tonnages fixés dans l'entente. Pour information, le taux de

refus de TMB avoisine les 50% du tonnage entrant dans leur usine. Au départ, VALOR3E avait proposé de transférer du tout-venant de déchèteries. Cependant cela causait un problème de compétence puisque les déchèteries appartiennent toujours au SIRDOMDI. Le Bureau a donné son accord pour une phase test de 400T de TMB jusqu'à la fin de l'année. Si le test est concluant alors la commune de Treffieux pourra rendre un avis et un porter à connaissance sera transmis à la DREAL pour prolonger cet apport qui sera alors de 700 tonnes par an jusqu'à la fin de la convention en octobre 2021. Un courrier a déjà été envoyé début juillet à la mairie de Treffieux et une réunion avec M. RENAUD et des représentants de VALOR3E a été organisée. M. RENAUD est d'ailleurs reparti avec un échantillon de TMB afin de le présenter aux élus municipaux de Treffieux. Il y aura effectivement désormais plus de TMB que de refus de CSR provenant de VALOR3E

De plus, une visite du site de Bourgneuf est organisée le samedi 4/11. Tous les membres du comité sont invités.

Concernant le transport, cela va s'organiser par 2 apports par semaine en double bennes.

Cela reste du déchet pour M. HERROUET qui redoute les désordres environnementaux sur le site des Briouilles, tels que les incendies. En effet, 2 incendies ont démarré cet été et il émet des réserves sur le traitement des incendies et sur le fait que la géomembrane percée ne serait pas réparée. Le Président et l'ensemble du Comité l'invite à venir constater sur site la procédure et les réparations. Cela évitera que des rumeurs infondées circulent. Un mail a été envoyé au Maire de la commune, M. HERROUET et M. RENAUD pour la date des travaux.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

##### **A- Groupement vente matériaux avec VALOR3E**

Le Président rappelle que concernant la gestion des emballages, les contrats passés il y a 5 ans avec ECO-EMBALLAGES arrivent à terme le 31/12/2017, il convient donc de consulter à nouveau concernant la partie sur la revente des matériaux afin de mettre en concurrence ECO-EMBALLAGES et les entreprises de recyclage (repreneurs privés).

Afin d'obtenir un meilleur prix de rachat de la part des repreneurs privés des gisements de matière des collectivités adhérentes au SMCNA, le syndicat VALOR3E (49) propose de lancer un groupement de vente regroupant ainsi plus de 300 000 habitants.

Afin d'harmoniser les pratiques, il est convenu que les collectivités adhérentes au SMCNA choisissent la même offre soit :

- ECO-EMBALLAGES avec des prix fixé sur la durée du contrat (=option filière)
- Des repreneurs privés avec des prix pouvant évoluer en fonction des cours du marché (hausse et baisse). (=option fédération)

Toutefois, il faut préciser que chaque collectivité sera bien signataire de son propre contrat Eco-emballages mentionnant l'option choisie.

Ainsi, les résultats de la consultation seront transmis début novembre afin que les collectivités délibèrent avant le 1er janvier 2018.

##### **B- Rappel planning réunions SMCNA 2017-2018**

<b><u>BUREAUX - 18H00</u></b>	<b><u>LIEU ENVISAGE</u></b>
Lundi 22 janvier	Treffieux Site des Briouilles
Lundi 5 février	CCLS

<b><u>COMITES - 18H00</u></b>	<b><u>LIEU ENVISAGE</u></b>
<b>Vendredi 16 février (Vote du Budget)</b>	Mairie de Blain

---

La séance est levée à 19h10.

Le secrétaire,

Hubert HERROUET

Le Président,

Jean-Paul NAUD